

# CARBOXYMALTOSE FERRIQUE

## FERINJECT<sup>®</sup>, carboxymaltose ferrique générique

Cette fiche médicament vise à aider le patient à mieux comprendre le traitement qui lui est proposé. Elle s'adresse aux personnes atteintes de maladies inflammatoires chroniques de l'intestin (maladie de Crohn et rectocolite hémorragique), en tenant compte des modalités particulières d'utilisation des traitements dans ces pathologies. Elle vient en complément de la notice légale fournie avec chaque médicament.

Elle peut être téléchargée gratuitement sur le site du GETAID ([www.getaid.org](http://www.getaid.org)).  
 Editée en 2016 par les gastroentérologues du GETAID. Mise à jour le 14 Janvier 2026.

La carence en fer (carence martiale) est très fréquente au cours des maladies inflammatoires chroniques de l'intestin (MICI). La carence martiale peut être responsable d'une anémie. La carence martiale même sans anémie est responsable d'un ensemble de symptômes qui peuvent altérer la qualité de vie des patients.

Au cours des MICI, trois raisons peuvent s'associer pour expliquer une carence en fer :

1. Saignement au niveau de l'intestin
2. Inflammation qui empêche l'absorption intestinale du fer.
3. Difficulté pour s'alimenter de façon équilibrée (manque d'apport de fer).

### INDICATIONS ET EFFICACITÉ

Le carboxymaltose ferrique (FERINJECT<sup>®</sup>, carboxymaltose ferrique générique) est une formule de fer qui s'administre par perfusion intraveineuse. Il est utilisé pour traiter une carence en fer prouvée par un bilan biologique, quand la voie orale n'est pas efficace ou mal tolérée ou ne peut être utilisée.

Le fer intraveineux a l'avantage de sa rapidité d'action et de sa bonne tolérance digestive. Selon le Consensus Européen publié en 2015 (1), l'administration intraveineuse de fer doit être privilégiée chez les patients atteints de MICI active, ce d'autant qu'ils ont présenté une intolérance au fer oral, et qu'ils ont une anémie avec hémoglobine < 10g/dl.

Le carboxymaltose ferrique a pour principal avantage d'avoir une concentration qui permet l'administration d'une forte dose de fer dans un faible volume en peu de temps (au maximum 1000 mg de fer dans 20 ml en 15 minutes minimum), ce qui réduit le nombre et la durée des perfusions.

### POSOLOGIE

Le carboxymaltose ferrique a pour principal avantage d'avoir une concentration qui permet l'administration d'une forte dose de fer dans un faible volume en peu de temps (au maximum 1000 mg de fer dans 20 ml en 15 minutes minimum), ce qui réduit le nombre et la durée des perfusions.

### CALCUL DE LA DOSE DE FER CUMULÉE À ADMINISTRER

Poids	< 50 kgs	50 - 70 kgs
<b>Hb &lt; 10 g/dl</b>	J1 : 500 mg + J8 : 500 mg + J15 : 500 mg	J1 : 1 000 mg + J8 : 500 mg

<b>Hb &gt; 10 g/dl</b>	J1 : 500 mg + J8 : 500 mg	J1 : 1 000 mg  Pas de J8
------------------------	---------------------------------	--------------------------------

*Les patients pesant moins de 35 kg ne devront pas recevoir plus de 500 mg au total.*

### PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Comme tous les fers injectables, le carboxymaltose ferrique doit être administré en hospitalisation ambulatoire ou traditionnelle. Pour les doses de plus de 500 mg, la durée minimale de la perfusion est de 15 minutes.

Le patient doit être surveillé pendant la perfusion de carboxymaltose ferrique et après, pendant au moins 30 minutes, afin de détecter et prendre en charge une éventuelle réaction d'hypersensibilité.

Ce médicament n'est pas recommandé chez l'enfant de moins de 14 ans.

Il peut être prescrit chez la femme enceinte, en cas de nécessité absolue, lors du 2<sup>ème</sup> et du 3<sup>ème</sup> trimestre et après évaluation du rapport bénéfice/risque de l'administration intraveineuse par rapport à la voie orale. La perfusion est réalisée dans un lieu permettant une surveillance attentive de la patiente et du fœtus, selon le terme de la grossesse et la situation obstétricale. Dans un contexte de mauvaise tolérance maternelle au fer injectable (allergie, réaction anaphylactoïde, choc), quelques effets fœtaux (bradycardie, hypoxie...) ont été rapportés.

Le passage dans le lait maternel est très faible (<1%) et il est peu probable que le carboxymaltose ferrique constitue un risque pour l'enfant allaité. Chez le patient insuffisant rénal dialysé, le risque d'administration d'une dose unique de plus de 200 mg n'a pas été évalué.

### EFFETS INDÉSIRABLES

Les effets indésirables les plus souvent rencontrés sont : nausées (3 %), maux de tête, malaise, hypertension, réaction au point d'injection, anomalies biologiques (hypophosphatémie et augmentation transitoire des transaminases). Les effets indésirables peuvent survenir dans les 48 heures suivant la perfusion. En cas d'administrations répétées et chez les patients à risque, un contrôle de la phosphorémie peut être indiqué.

Il existe un risque faible de réaction allergique (parfois sévère) pendant la perfusion qui justifie l'administration du Carboxymaltose ferrique en milieu hospitalier.

### CONTRE-INDICATIONS

Le carboxymaltose ferrique est contre-indiqué en cas d'hypersensibilité à la substance active ou à un de ses excipients ou en cas d'hypersensibilité grave connue avec d'autres fers injectables. Il ne doit pas être prescrit en l'absence de carence en fer.

### SURVEILLANCE ET PRÉVENTION DE LA RÉCIDIVE

Il est inutile de contrôler le taux de ferritine dans les 3 mois suivant la perfusion. Au-delà, la récurrence est possible chez les patients ayant une MICI et justifie une surveillance.

### Informations importantes

**Pour toute question concernant votre traitement ou l'évolution de votre maladie, consultez votre gastroentérologue. Il sera en mesure d'adapter votre prise en charge à votre situation personnelle.**

**La prise régulière et scrupuleuse de votre traitement est nécessaire à son efficacité. Si vous éprouvez des difficultés dans ce domaine, parlez-en à votre gastroentérologue.**

**Déclarer les effets indésirables : les effets indésirables liés au traitement – et même s'ils sont mentionnés dans cette fiche ou dans la notice du médicament - doivent être déclaré à l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) directement sur le site [www.ansm.sante.fr](http://www.ansm.sante.fr). En signalant les effets indésirables, vous contribuez à fournir d'avantage d'informations sur la sécurité du médicament et permettez une veille permanente.**

----

*Cette fiche a une vocation strictement informative et pédagogique. Elle ne se substitue ni à la notice officielle du médicament, ni au Résumé des Caractéristiques du Produit (RCP) en vigueur, ni à une consultation médicale. Les décisions thérapeutiques relèvent exclusivement de votre médecin.*